

Assemblée communale extraordinaire

du lundi 08 avril 2019

à 20h15 à l'Aula de l'école

Président : M. Alexandre Gigon

Secrétaire : M. Vincent Plumez

Secrétaire-adjointe : M. André Fuhrer

Scrutateurs : MM. Henri-Philippe Bregnard et Renato Moscardino

Electeurs-trices présents-es : 77 ayants droit au vote

M. le Président Alexandre Gigon ouvre l'assemblée par les salutations d'usage et remercie les citoyennes et citoyens de leur présence. Il excuse la conseillère communale Géraldine Christe Longchamp et souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère Ludivine Manz qui est entrée en fonction au 1^{er} avril. Il signale la présence de Mme Brigitte Kübler, maire de Lugnez, et de M. Grégory Pressaco, respectivement membre du comité et responsable technique du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP). Ils interviendront au point 3 de l'ordre du jour. Il constate que l'assemblée de ce soir a été convoquée dans le respect du délai de publication dans le Journal officiel et par un tous-ménages. Elle peut ainsi siéger en toute légalité.

En référence aux articles 11 et 19 du règlement communal d'organisation, M. le Président demande, si parmi les personnes présentes, quelqu'un n'a pas le droit de vote en matière communale. Deux personnes suivront l'assemblée en tant qu'auditeur. Il procède ensuite à la constitution du bureau de l'assemblée selon l'art. 17 du règlement communal d'organisation. MM. Henri-Philippe Bregnard et Renato Moscardini officieront comme scrutateur et M. André Fuhrer en tant que secrétaire-adjoint.

M. le Président invite les scrutateurs à compter les personnes présentes.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée publié dans le Journal officiel de la RCJU no 11 du 20 mars 2019 qui est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 03.12.2018.
2. Discuter et décider de remplacer le système actuel de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers (sacs-poubelle du SidP) par un système de conteneurs semi-enterrés de type « Moloks ».
3. Discuter et voter l'instauration d'un règlement communal sur les émoluments.
4. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale accepte l'ordre du jour à la majorité évidente.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 03.12.2018

Selon l'art. 25 du règlement d'organisation, le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale. M. le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de la Commune et est à disposition au Secrétariat communal.

Le procès-verbal du 03.12.2018 est accepté à la majorité des voix et sans avis contraire.

2. Discuter et décider de remplacer le système actuel de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers (sacs-poubelle du SidP) par un système de conteneurs semi-enterrés de type « Moloks ».

Il revient au conseiller Frédéric Gyger d'introduire ce point. Il indique que le Conseil communal a décidé de présenter cet objet afin que l'Assemblée puisse décider d'adopter ou pas ce nouveau système de ramassage des sacs-poubelle.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente et sans avis contraire.

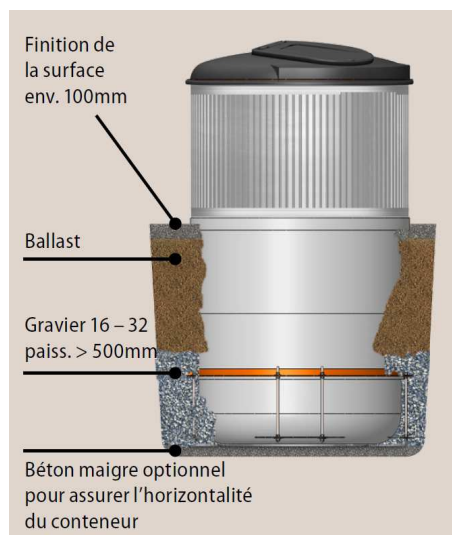
Mme Brigitte Kübler rappelle qu'en 2010, les communes d'Ajoie et du Clos du Doubs ont décidé de céder la gestion des déchets ménagers au SidP : *extrait du règlement communal*

Délégation de compétences

Art. 2 ¹ La gestion des déchets urbains combustibles (DUC) et son financement sont délégués au SIDP, lequel organise notamment la collecte, le transport et le traitement de ces déchets.

Afin d'anticiper la hausse annoncée des tarifs horaires de ramassage, le SIDP a présenté en 2015 aux exécutifs communaux du district le concept de ramassage des DUC au moyen de conteneurs semi-enterrés. Elle indique que le déficit de fonctionnement lié à la gestion des DUC pour le SidP a été en 2017 d'environ fr. 60'000.- et en 2018 d'env. fr. 100'000.-.

M. Grégory Pressaco présente tout d'abord le type de conteneur semi-enterré (molok)





Il précise qu'il faut compter un molok pour 120 à 140 habitants. Les frais d'achat et d'installation des conteneurs seront pris en charge par le SidP ; un conteneur coûte entre CHF 7'400.- et 8'000.-. La Commune devra prendre en charge la mise à disposition du terrain (soit son propre terrain, soit un achat ou encore une éventuelle servitude), ainsi que les frais de demande de permis de construire ou de modification de plan de zone si nécessaire.

Le SidP prend en charge une installation en condition « normale », sans option de pesage ou contrôle d'accès. Si la commune souhaite un revêtement particulier (ex. pavés) autour des conteneurs, ou d'autres options, les frais y relatif seront à sa charge.

En cas de refus du nouveau concept de ramassage, la plus-value générée par le ramassage dit « porte-à-porte » par rapport au système de conteneur sera mise à charge de la Commune.

Pour Boncourt, la durée hebdomadaire pour le ramassage des déchets devrait passer de 210 minutes à 150 minutes (gain de temps de 60 mn). Sur la base d'un coût horaire de fr. 185.- ou 220.- de l'entreprise de ramassage, l'économie financière annuelle pour le SidP serait au minimum de fr. 9'805.- et au maximum fr. 11'660.- :

COMMUNE DE BONCOURT	Gain de temps		Gain tarif min. actuel			Gain tarif max. actuel		
			Montant		Economie	Montant		Economie
	min/sem	min/an * 53	CHF/h	CHF/min	annuelle	CHF/h	CHF/min	annuelle
	60	3180	185.00	3.1	9 805	220.00	3.7	11 660

Nbre habitants 31.12.2018	1205
Tonnage annuel au volume (kg)	164645
Tonnage annuel au poids (kg)	63088
Tonnage hebdomadaire au volume (kg)	3107
Durée hebdomadaire (mn)	210
Conteneurs avec puce	30
Estimation durée future (mn)	150
Nre de conteneur enterré	8 à 10
Prix conteneur (achat et installation)	7 410.00
Conteneur achat et installation	74 100.00
Amortissement sans intérêts	6.4

(pour information, les conteneurs de La Baroche ont 22 ans)

Il énumère les avantages et inconvénients des moloks :

Avantages	Inconvénients
Accessibilité en tout temps (on va mettre le sac lorsqu'il est plein)	Risque d'augmentation d'incivilités
Plus de contrainte d'horaire	Contrôles plus difficiles
Sécurité des collectes lors des manœuvres du camion	Demande des procédures en matière de construction
Plus de sacs éventrés par les animaux	Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
Hygiène et image améliorées sur la voie publique	
Réduction de la pénibilité du travail pour les employés	
Diminution des heures de camion (développement durable)	
Gain financier	

Pour terminer, il indique la suite de la procédure en cas d'acceptation :

- 1) Etudes des emplacements par les autorités communales avec le soutien du bureau d'ingénieur CSC Déchets (mandataire du SidP et études financées par la société Vadec)
- 2) Etablissement des dossiers de demande de permis par ATB SA (mandataire du SidP)
- 3) Appel d'offres aux entreprises par lot
- 4) Installation des conteneurs par lot
- 5) Mise en service des conteneurs après information à la population (objectif de mise en service en 2019 ou au plus tard début 2020)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Maurice Godat relève que s'il y aura bien une diminution des heures effectuées par le camion, il craint une augmentation du trafic au niveau des voitures. M. Pressaco répond qu'il faut compter un molok pour 120-140 habitants. Certaines communes vont concentrer les moloks. D'autres communes préfèrent les répartir sur tout le territoire. M. le Maire Lionel Maitre répond que l'idée du Conseil communal est de les regrouper et de les installer aux endroits de passage tel le poids public et à la déchèterie afin de limiter le risque d'augmentation du trafic.

M. Maurice Godat s'inquiète pour les citoyens à mobilité réduite qui ne pourront pas forcément aller déposer leurs sacs-poubelle dans les conteneurs. Le conseiller Frédéric Gyger pense que la solidarité villageoise pour ces personnes pourra fonctionner.

Mme Maryline Weissbrodt indique que la politique actuelle est de garder les personnes âgées le plus longtemps possible à leur domicile. Elle pense que la Commune comme le prévoit d'autres collectivités doit offrir un service de ramassage pour les personnes âgées. Le conseiller Frédéric Gyger répond que le Conseil communal a réfléchi à cette éventualité, mais qu'au final, le Conseil ne souhaite pas mettre en place une telle prestation par le personnel de la voirie.

Mme Yasmina Saner prend la parole pour défendre la position du 4^{ème} âge, des malades et des handicapés. Elle ne croit pas que le bénévolat va à coup sûr fonctionner pour le transport des sacs-

poubelle aux moloks. Elle pense qu'il ne faut pas forcément suivre les autres communes. Elle relève que les citoyens-ennes paient des taxes et des impôts pour avoir un certain confort. Elle suggère de refuser le changement de système de ramassage, surtout pour une économie de fr. 6'660.-. M. le Maire indique que si nous maintenons le système de collecte porte-à-porte, la taxe devra augmenter et avoisiner les fr. 200.-. Pour les personnes à mobilité réduite, il est raisonnable de penser que des personnes comme les aides à domicile déposeront les sacs-poubelle dans les conteneurs semi-enterrés.

M. Vincent Plomb demande pour quelles raisons le coût de la collecte des déchets va augmenter. M. Pressaco répond que le contrat avec le transporteur s'est terminé à fin 2017 et que le tarif du prestataire est passé de fr. 175.- à fr. 185.- de l'heure dès 2018. A noter que le tarif de fr. 185.- peut passer à 220.- si un quota d'heures est dépassé. Il y a aussi les effets de la hausse de la redevance poids lourds (rplp) et du prix du carburant. Il précise que l'économie pour Boncourt serait entre fr. 10'000 et fr. 12'000 et non pas de fr. 6'660 et indique que les économies sont substantielles (plusieurs centaines de milliers de francs en une année) en additionnant les économies de toutes les communes membres du SidP.

Mme Ariane Droxler demande si les conteneurs à puce pourront encore être utilisés en cas de passage au système de moloks. M. Pressaco répond que rien ne changera pour les possesseurs de conteneurs à puce qui continueront à être vidés et pesés. Concernant les personnes à mobilité réduite, il cite le cas de la commune de Bressaucourt qui utilise depuis 22 ans le système des moloks : selon un sondage, la population ne reviendrait pas en arrière et la voirie n'a jamais dû intervenir.

M. Vincent Chapuis évoque d'autres pistes d'économies comme par exemple de réduire le nombre de passages du camion ou d'inciter la population à produire moins de déchets. M. le Maire indique que Boncourt détient la plus grande quantité de déchets ménagers récoltés par habitant, soit 133 kg. Le Conseil va sensibiliser la population à ce sujet (meilleur tri,...). Le Conseil n'a pas envisagé d'autres alternatives. A titre comparatif, M. Pressaco informe que la quantité moyenne des communes est de 100 kg et Coeuve à la quantité la plus basse, à savoir 81 kg/habitant. Mme Yasmina Saner évoque pour expliquer la moyenne élevée de 133 kg/habitant le fait que des entreprises comme Bluesped utilisent des sacs-poubelle et que les déchets de l'entreprise sont compris dans la moyenne par habitant. M. le Maire précise que les entreprises et les homes utilisent en général des conteneurs à puce (hors quota) et qu'il y a dans les autres communes également des entreprises qui mettent leurs déchets dans des sacs-poubelle taxés.

Mme Maryline Weissbrodt relève qu'il existe des moloks à puces qui permettent de peser le sac et de payer en fonction du poids (système utilisé par la commune de Travers). M. le Maire indique que les communes ont délégué la gestion des déchets ménagers au SidP et que ce dernier a choisi un système pour toutes les communes. Mme Weissbrodt trouve que le citoyen n'a pas d'avantages à changer de système à part qu'il permet à la taxe de base de ne pas augmenter. Sur la solution des moloks équipés de puce, M. Pressaco précise que l'installation a un coût, nécessite un entretien et qu'il y aurait des risques d'incivilité sur ce système.

M. Ludovic Monteiro relève que l'utilisation de moloks permettra une économie d'environ fr. 11000.- mais qu'il pourrait y avoir des coûts supplémentaires liés à la sécurité. En effet, il met en avant qu'il y a un risque que des personnes mettent n'importe quoi dans les conteneurs : si des caméras sont installées ou si les moloks sont équipés de puce, c'est la Commune qui prendra en charge les frais. Il

demande ce qui est prévu pour lutter contre les incivilités. Il évoque également le phénomène du trafic frontalier important, ainsi que le fait que beaucoup de citoyens n'ont pas de véhicule pour amener leur sac. S'il conçoit que les citoyens sont prêts à rendre service comme transporter les commissions de son voisin, il imagine difficilement cela pour le transport de déchets. Le conseiller Frédéric Gyger indique que la Commission des travaux publics propose de concentrer les moloks à deux ou trois emplacements « stratégiques » et d'installer des caméras. M. Pressaco précise qu'en cas d'incivilité, c'est le SidP qui ouvre les sacs non taxés et qui amende l'auteur ; le 50% des contrevenants sont identifiés.

M. Maurice Godat aborde le thème des mauvaises odeurs en nommant les litières de chat. M. Pressaco répond que le fait que les conteneurs soient enterrés permet de garder les sacs « au frais ». De plus les moloks sont vidés chaque semaine. Il indique qu'il n'y a pas de problème d'odeurs aux abords des moloks.

Mme Virginie Oliboni demande si des restrictions d'horaire sont prévues pour déposer les sacs. Le conseiller Frédéric Gyger répond que le Conseil communal n'envisage pas de définir des horaires. Il évoque toutefois le cas des moloks qui pourraient être installés à la déchèterie où il est interdit de déposer des déchets les dimanches et jours fériés.

M. Michel Meusy rejoint l'avis de Mme Saner concernant la problématique des personnes âgées et à mobilité réduite qui ne pourraient pas amener leurs sacs-poubelle. Il souligne de plus le fait que la population de Boncourt est vieillissante. Quant à la possibilité de demander à la voirie de venir chercher les sacs-poubelles chez ces personnes, il pense que cela sera difficilement réalisable du fait que plusieurs poubelles ont été supprimées dans les lieux publics.

M. Michel Maitre demande comment cela se passera-t-il lors des manifestations à la halle polyvalente où actuellement deux conteneurs de 800 lt sont à disposition pour déposer les sacs taxés. Il demande également si les emplacements des futurs moloks ont déjà été définis. Le conseiller Frédéric Gyger indique que la question des futurs emplacements a été discutée en commission : il est quasiment certain que des moloks seront installés à la déchèterie (vers Emmaüs) et que très probablement sur la place du poids public (vers la piscine). Il a été également évoqué comme troisième site possible le parking communal se trouvant à côté du pont des Lignièrès. Concernant les manifestations à la halle, M. le Maire Lionel évoque la possibilité d'installer un conteneur à puce. En cas d'acceptation du nouveau système, le SidP sera mandaté pour étudier les emplacements adéquats.

Mme Nathalie Hennemann relève qu'il existe d'autres salles où se déroulent des manifestations. Elles sont également louées par des gens de l'extérieur. De ce fait, il lui semble qu'un seul conteneur à puce vers la halle ne soit pas une solution idéale.

M. Gérard Bacon qui habite à la rue des Vosges ne croit pas que l'entraide entre voisins pour transporter les sacs-poubelle va fonctionner. M. le Maire évoque la possibilité que la Voirie puisse intervenir dans certaines situations.

M. Renato Moscardini voit une dégradation des services et une perte de confort en passant du système de porte-à-porte à celui des conteneurs semi-enterrés, le tout pour un gain financier minime.

M. le président clôt la discussion et passe au vote.

L'Assemblée refuse par 31 voix contre 30 et 14 abstentions de remplacer le système actuel de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers (sacs-poubelle du SidP) par un système de conteneurs semi-enterrés de type « Moloks ».

3. Discuter et voter l'instauration d'un règlement communal sur les émoluments

M. le Maire Lionel Maitre indique que le Conseil communal souhaite instaurer un règlement sur les émoluments qui n'existe pas. Actuellement, certains émoluments sont prélevés, mais certaines prestations ne sont pas soumises à émoluments.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

M. le Maire précise que le règlement permet de lister de manière exhaustive les émoluments, les taxes d'utilisation et les débours (frais) que l'administration communale est en droit de prélever pour ses prestations. Il note de plus qu'il existe des tâches administratives qui nécessitent des ressources importantes en temps et en personnel et pour lesquelles il n'est pas prélevé d'émolument ou pour un montant « modique ». Cela est manifeste en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire pour de grands projets sollicitant plusieurs services communaux.

Le Conseil propose une tarification au point comme l'applique la commune de Fontenais. La valeur du point peut être indexée par le Conseil communal lorsque l'indice des prix à la consommation (IPC) a varié de plus de 5 points par rapport à l'IPC au 31.12.2015.

Le montant des émoluments et des taxes d'utilisation se calcule conformément aux principes de l'égalité de traitement et de la proportionnalité. Il énumère quelques exemples d'émoluments et précise que l'article 14 permet au Conseil communal d'adapter à la baisse l'émolument en cas de rigueur excessive.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Didier Schnetz demande la valeur actuelle du point. M. le Maire répond qu'elle est de fr. 1.- le point. Le principe d'indexation au coût de la vie est une bonne solution, car cela évite de devoir adapter le règlement.

M. Alexandre Gigon (fils de Jean-Pierre) aimerait savoir si une estimation des revenus supplémentaires qui seront encaissés a été faite. M. le Maire indique que cela est difficile d'estimer n'ayant pas de recul.

M. le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le point 3 de l'ordre du jour qui est accepté à la majorité évidente et sans avis contraire.

4. Divers et imprévus

M. le Maire communique les informations suivantes :

Rénovation du bureau communal : les travaux se sont bien déroulés et il n’y a pas de surcoût.

Maison de l’enfance : les festivités marquant les 10 ans d’existence de la crèche Tom Pouce prévues initialement le 18 mai ont été repoussées au 24 août du fait que les écoliers-ères participent le 18 mai à la Coupe Crédit Suisse (tournoi de football).

Assemblées communales : l’heure du début a été avancée à 20h00 au lieu de 20h15.

Secrétariat communal : le Conseil communal a décidé de séparer les fonctions de secrétaire et de caissier. La nouvelle personne qui sera engagée occupera la fonction de secrétaire communale.

Informatique : un partenariat informatique avec Porrentruy a été conclu ; la mise en service du nouvel logiciel de gestion (ERP) se fera en juillet prochain.

Halle polyvalente : le Conseil communal est en contact avec le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP) pour obtenir un statut régional à cette infrastructure. Il a également mandaté un bureau d’ingénieur pour étudier la mise en conformité de la halle aux exigences de Swiss Basketball.

Chauffage à distance : le problème de la chaudière est a été identifié. Le crédit voté de fr. 2'250'000 ne prévoit pas l’adaptation des sous-stations et des installations à l’intérieur des bâtiments. Il sera peut-être nécessaire de voter un crédit de fr. 100'000.- pour réaliser les travaux.

Le conseiller Frédéric Gyger indique que la réfection du revêtement de la route des Chenevières arrive à sa fin et que les travaux d’assainissement de la route des Vosges débuteront le 20 avril prochain.

Mme Marie-Claire Meusy s’inquiète de la nouvelle vague de vols commis à Boncourt. M. le Maire indique que les dernières statistiques publiées par la police cantonale montrent une baisse générale en matière d’effractions. Concernant Boncourt, le Conseil envisage de subventionner l’installation d’alarme dans les villas. Il est compliqué de lutter contre ce phénomène ; il semble même que les malfrats emploient des drones pour faire du repérage.

M. Michel Meusy relate le fait que le Syndicat d’amélioration foncière qui s’est occupé du remaniement parcellaire des terres agricoles a été dissous l’année passée et qu’il aurait souhaité que les membres du comité soient remerciés par la Commune.

Concernant le chapitre des vols, Mme Inès Richert évoque un signalement fait à la Police cantonale : l’agent au téléphone lui a suggéré de contacter les gardes-frontières. M. le Maire relate également avoir eu un mauvais accueil de la part d’une agente de police pour le signalement de billets de tribolos volés et retrouvés par un citoyen de Boncourt. Ces exemples sont heureusement des exceptions.

Mme Virginie Oliboni souhaite avoir des informations concernant l’éventuelle reprise de la crèche Tom Pouce par la Municipalité de Porrentruy. M. le Maire répond que la Municipalité a rencontré le personnel de la crèche pour lui présenter le concept et répondre à ses questions. Le Conseil communal attend un projet de convention. Toutefois, la Ville de Porrentruy doit d’abord revoir les conventions qu’elle a avec les communes de Coeuve et de La Baroche ; il espère que le dossier sera prêt au cours du deuxième semestre pour être soumis à une assemblée communale.

Mme Virginie Oliboni demande si les citoyens seront intégrés à la réflexion avant de passer ce point à l'assemblée pour une votation. M. le Maire répond qu'il existe la Commission de l'enfance qui est composée de citoyens et citoyennes et qu'elle participe à ce dossier. Le Conseil communal reste ouvert à des suggestions ou idées qui émaneraient de la population.

M. Ludovic Monteiro relate une interview de M. le Maire où il a été mentionné que Boncourt pourrait accueillir à terme 1600 postes de travail et demande ce que le Conseil communal pense faire pour que 800 de ces emplois soient occupés par des Suisses. M. le Maire indique que nous sommes soumis aux accords de Schengen et que la seule solution est le dialogue pour convaincre les entreprises à engager plus de personnel suisse. Il relève qu'il a déjà eu un contact téléphonique avec un des directeurs de Sonceboz et qu'il va rencontrer prochainement la direction pour les sensibiliser à engager plus de personnel suisse. Par rapport à la question des frontaliers, il évoque le projet du Canton de revoir l'actuel système de redistribution de l'impôt sur les frontaliers.

M. Vincent Plomb suggère l'installation de caméras de surveillance dans le village pour lutter contre vols. M. le Maire relève que la mise en place d'un système de surveillance nécessite d'une part des ressources pour faire la surveillance, ainsi que des autorisations pour pouvoir filmer le domaine public.

Mme Yasmina Saner relève que suite au passage à l'éclairage au led à la rue des Pommerats, cette dernière est moins illuminée qu'auparavant. Elle demande s'il est possible de chiffrer l'économie énergétique en passant à ce système. Le conseiller Frédéric Gyger indique que le principe adopté depuis quelques années est de remplacer chaque année une cinquantaine de points lumineux. Comme il reste encore beaucoup de candélabres à équiper, il est difficile pour l'heure de mesurer l'économie en énergie ; il va toutefois s'approcher de BKW pour obtenir des données. Il relève également que le subventionnement pour le passage au led va tomber.

M. Vincent Charmillot demande s'il est normal que les gabarits sur la parcelle voisine soient toujours là, seize mois après avoir été posés. M. le Maire a contacté la personne qui souhaite construire sa villa : elle lui a répondu que les travaux devraient débuter prochainement.

M. le Président clôt l'assemblée à 22h00.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : Le secrétaire :

Alexandre Gigon

M. Vincent Plumez